

Nom commercial : Vit D2

Numéro de la matière: 163975

Version : 2 / CH

Date de révision: 02.11.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 02.11.16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Vit D2

N° d'article 16397500

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 50-14-6

EINECS-Nr. 200-014-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, additif, complément alimentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301

Acute Tox. 3 H311

Acute Tox. 2 H330

STOT RE 1 H372

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Nom commercial : Vit D2

Numéro de la matière: 163975

Version : 2 / CH

Date de révision: 02.11.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 02.11.16

Mentions de danger ***

H330	Mortel par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:
H301+H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané

Conseils de prudence ***

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Ergocalciférol

Autres informations ***

La vente au grand public est interdit en Suisse

SECTION 3: Composition/informations sur les composants *****3.1. Substances****Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008) *******Ergocalciférol**

No. CAS	50-14-6		
No. EINECS	200-014-9		
Concentration	>=	100	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 3	H301	
	STOT RE 1	H372	
	Acute Tox. 3	H311	
	Acute Tox. 2	H330	

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. Appeler aussitôt un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Tenir chaud et calme. Appeler aussitôt un médecin. Eventuellement apport d'oxygène. Après inhalation accidentelle des produits de décomposition, faire respirer de l'air frais au malade et le garder au repos. Assurer un traitement médical. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial : Vit D2

Numéro de la matière: 163975

Version : 2 / CH

Date de révision: 02.11.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 02.11.16

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Le produit faut être appliqué seulement par personnel entraîné. Ne pas inhaler les poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir appareil de protection respiratoire prêt.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur 2 - 8 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

Nom commercial : Vit D2

Numéro de la matière: 163975

Version : 2 / CH

Date de révision: 02.11.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 02.11.16

Ne pas nécessaire.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène. Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires. Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous azote.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A; Lors d'exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants de protection

Protection des yeux

N'est pas nécessaire

Protection du corps

Vêtement de protection

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	solide		
Couleur	blanc		
Odeur	inodore		
valeur pH			
Remarque	Non applicable		
Point de fusion			
Valeur	115	à	119 °C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Valeur	°C		
Remarque	Non applicable		
Pression de vapeur			
Remarque	Non applicable		
Densité			
Valeur	1.03		g/cm ³
Hydrosolubilité			
Remarque	insoluble		
température de décomposition			
Remarque	non déterminé		
Viscosité			

Nom commercial : Vit D2

Numéro de la matière: 163975

Version : 2 / CH

Date de révision: 02.11.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 02.11.16

Remarque Non applicable

9.2. Autres informations**Teneur en solide**

Valeur 100 %

Autres données

Produit est dangereux à l'explosion.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Protéger de l'action de la lumière. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**ATE 10 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Ergocalciférol**Espèces rat
DL 50 10 mg/kg
Source ChemID: Agricultural Chemicals, "Thomson, W.T., 4 vols., Fresno, CA, Thomson Publications, 1976/77 revision Vol 3, Pg. 132, 1986. (20121127)**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**ATE 300 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Toxicité aiguë par inhalation**ATE 0.05 mg/l
Administration/Forme Poussières/Brouillards
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Corrosion/irritation cutanée**méthode OCDE 404
Remarque Aucun effet d'irritation connu.**lésions oculaires graves/irritation oculaire**méthode OCDE 405
Remarque Aucun effet d'irritation connue**sensibilisation**

Nom commercial : Vit D2

Numéro de la matière: 163975

Version : 2 / CH

Date de révision: 02.11.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 02.11.16

Remarque

Aucune effect de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Danger pour l'eau potable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14: Informations relatives au transport ***

Transport terrestre ADR/RID ***

14.1. Numéro ONU

UN 2811

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Ergocalciférol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

Carte pour désignation du danger 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Quantité limitée 500 g

Les catégories de transport 2

Code de restrictions en tunnels D/E

Transport maritime IMDG/GGVSee ***

14.1. Numéro ONU

UN 2811

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Ergocalciferol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport aérien ***

14.1. Numéro ONU

UN 2811

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Ergocalciferol)

Nom commercial : Vit D2

Numéro de la matière: 163975

Version : 2 / CH

Date de révision: 02.11.2016

remplace la version : 1 / CH

Date d'impression 02.11.16

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque Auto-évaluation

SECTION 16: Autres informations**phrases R de la rubrique 3**

24/25 Toxique par contact avec la peau et par ingestion.
 26 Très toxique par inhalation.
 48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

mentions de danger H-de la rubrique 3

H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H330 Mortel par inhalation.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2 Toxicité aiguë, Catégorie 2
 Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, Catégorie 3
 STOT RE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
 STOT rép., Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.